

Département de l'Essonne Arrondissement de Palaiseau Canton de Dourdan

ARRETE DU I	MAIRE
M/005/2024	

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE À UN ADJOINT AU MAIRE DURANT LES ABSENCES DE MADAME LE MAIRE

Le Maire de BREUILLET,

Vu les articles L 2122-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE

Article 1er: Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Richard VIVIER, 1^{er} Adjoint au Maire, durant les absences de Mme le Maire du 7 au 13 février 2024 inclus.

Article 2: Le présent arrêté prendra effet à compter du 7 février 2024.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à :

M. Le Sous-préfet de Palaiseau,

M. Richard VIVIER, 1er Adjoint au Maire.

Fait à Breuillet, le 19 janvier 2024



Mme Le Maire

Véronique MAYEUR